Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 82 (1946)

Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXXIIe ANNÉE — N° 11 16 mars 1946

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative : *Séance du Comité central.* — Vaud : *Rappel.* — *Dans les sections.* — *A. V. M. G.* — Genève : *Caisse maladie des instituteurs, rapport du trésorier.* — U. I. G. - Messieurs : *Assemblée annuelle.* — *Comité.* — *Allocations de renchérissement.* — U. I. G. - Dames : *Composition du Comité.* — *Convocation.* — U. I. G. - Dames et U. A. E. E. : *Audition de chansons enfantines.* — Neuchâtel : *Assemblée des délégués.* — *Coin des sociétaires.* — *Mise au concours.* — Informations : *Obligations scolaires dans le canton de Vaud.*

Partie pédagogique : Isabelle Jaccard : *Le développement artistique du petit enfant.* — G. Piguet : *L'école immobile.* — *Texte littéraire.* — J. Z. : *Exercices.* — *Pour la revision des fractions ordinaires.*

PARTIE CORPORATIVE

Le manque de place nous oblige de renvoyer la publication de la plus grande partie des correspondances vaudoise et neuchâteloise, ainsi que du compte rendu de l'assemblée générale de l'U. A. E. E. *Réd.*

SÉANCE DU COMITÉ CENTRAL

Bienne, 10 mars 1946

Extraits des délibérations

Le vice-président Rieder préside en l'absence du président Dr Junod, malade.

Tous les autres membres du comité sont présents. M. Jeanprêtre, président de la S. P. J. assiste à la séance.

Relations avec les sections. Les divers membres du comité invités à assister aux assemblées annuelles des sections vaudoise et genevoises se font un plaisir de relever l'accueil chaleureux qui leur fut réservé ; ils soulignent l'excellence des rapports existant entre les sections et le Comité central ; cette étroite collaboration ne peut avoir que d'heureux résultats, les problèmes à résoudre par le corps enseignant romand sont nombreux.

S. P. J. et Educateur. Grâce aux efforts multipliés de M. Jeanprêtre, président de la S. P. J., tout est, à peu de chose près, au point dans la question de l'*Educateur* et de son abonnement obligatoire pour les membres de la Jurassienne. Le problème financier est résolu avec la Société bernoise des Instituteurs, et la liste des abonnés est en train de s'apurer.

Relations avec l'étranger. La F. I. A. I. envisage l'éventualité d'une réunion de représentants des associations faisant encore partie de la Fédération, à Genève, en juin prochain. Des renseignements à ce sujet ont été fournis par notre président à M. Dumas, secrétaire général.

D'autre part, la *Fédération générale de l'Enseignement,* rattachée à la *Fédération syndicale mondiale,* projette un rassemblement mondial des membres des corps enseignants de tous les degrés, en juin prochain, à Paris. Si nous envoyons un délégué qui serait aussi celui du S. L. V., ce ne serait qu'à titre d'*observateur,* les deux associations des instituteurs suisses étant absolument autonomes, ne se rattachant à aucun syndicat. La question demande à être étudiée à fond.

Appel en faveur de collègues et d'enfants de collègues. Quarante demandes sont déjà parvenues au président. Le chiffre prévu de cent sera facilement atteint. Quelques régions n'ont pas encore répondu, probablement parce que les vacances n'étaient pas encore fixées pour pouvoir faire des projets pour les passer. Le Comité se recommande pour que les dernières adhésions parviennent sans trop tarder : les transactions et les démarches officielles demandent du temps et il faudra s'en prendre tôt à l'avance.

La **Société suisse des professeurs secondaires** organise une action de secours semblable à la nôtre, mais s'étendant à d'autres pays. Devrions-nous joindre nos efforts aux leurs ? Il serait préférable que, en collaboration avec la Croix-Rouge, nous menions à chef notre entreprise ; nous comptons bien que nos collègues répondront à l'attente du Comité. Si tel n'était pas le cas, il verra alors à prendre d'autres dispositions.

Comptes. Le trésorier Ch. Serex donne connaissance des comptes. L'état financier de la Société est satisfaisant ; par contre celui de l'*Educateur* continue à être déficitaire. Une annonce de notre imprimeur d'une augmentation de 10-12 % sur la main-d'œuvre, le prix du papier et les frais d'administration ne laisse pas de nous inquiéter.

Congrès. Le Congrès de Delémont se prépare ; tout est mis en œuvre pour qu'il réussisse pleinement. Pour cela une forte participation est nécessaire. Un appel est d'ores et déjà adressé à tous les instituteurs romands. Nous signalons aux sections la décision prise par la Vaudoise de subventionner les participants. Le geste n'est pas nouveau ; d'autres sections l'ont déjà fait à l'occasion d'autres congrès.

VAUD

RAPPEL

Nous rappelons à nos collègues que, *chaque samedi, de 16 h. à 17 h.*, un membre du comité central est à leur disposition à **Lausanne**, *Grand-Chêne 4, maison du Restaurant Bock*, dans l'une des salles du 1er étage.

Que l'on veuille bien s'en tenir à l'heure indiquée ci-dessus.

Le Comité central.

DANS LES SECTIONS

Vevey. Les répétitions du Chœur mixte du corps enseignant sont suspendues jusqu'au 29 avril.

A. V. M. G.

L'Association vaudoise des maîtres de gymnastique organise son VIIIe cours de ski de printemps, à Bretaye, du *lundi 8 au vendredi 12 avril 1946.*

Prix du cours, tout compris, dès la gare de Bex : *50 fr.* (à la Cabane militaire), *70 fr.* (dortoir-hommes au Restaurant du Lac), *80 fr.* (en chambre au Restaurant du Lac).

Instructions, bulletin d'inscription et renseignements à demander au directeur du cours : M. Constant Bucher, 14, Riant-Mont, Lausanne, téléphone 2 59 78.

Le directeur du cours reçoit les inscriptions jusqu'au 31 mars 1946. Même date pour le paiement de la finance (compte de chèques II 12 085, Cours de ski universitaires, Lausanne).

GENÈVE

CAISSE MALADIE ET INVALIDITÉ DES INSTITUTEURS GENEVOIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 MARS 1946

RAPPORT DU TRÉSORIER

Messieurs et chers collègues,

J'ai l'honneur de vous présenter le résumé du compte d'exercice du 1er janvier au 31 décembre 1945 tel qu'il ressort des écritures du Journal-Grand livre de la caisse :

Produits :		
Cotisations des sociétaires	4 009.70	
Finances d'entrée	63.—	
Amendes statutaires	54.—	
Subsides de la Confédération	533.—	
Subsides du Canton	295.50	
Part des sociétaires aux frais médicaux	1 291.90	
Intérêts du capital	930.10	
Charges :		
Frais de médecins		3 037.50
Frais de pharmacie		1 596.90
Frais d'autres moyens curatifs		272.—
Frais d'hôpital et de cures		201.90
Indemnités de décès		400.—
Frais d'administration, bulletin, etc.		384.55
Primes à la Caisse-Tuberculose		383.50
Boni de l'exercice viré à Fonds social		900.85
Sommes égales	7 177.20	7 177.20

Au 31 décembre 1945, **le bilan** comptable se présente comme suit :

Actif :		
Portefeuille-Titres	23 009.—	
Caisse d'Epargne	12 358.75	
Caisse hypothécaire	6 241.70	
Compte de chèques postaux	1 862.40	
Passif :		
Fonds social pour balance		43 471.85
Sommes égales	43 471.85	43 471.85

Fortune nette en clôture de l'exercice 1944	42 571.—
Augmentation de 1945	900.85
Fortune nette au 31 décembre 1945	43 471.85

Sauf erreur ou omission. *Le Trésorier : Ed. Martin.*

U. I. G. - MESSIEURS

ASSEMBLÉE ADMINISTRATIVE ANNUELLE

Par un fâcheux concours de circonstance (rigidité de notre contrat avec l'imprimerie), nous n'avons pu faire paraître cette correspondance dans le numéro de samedi dernier, 9 courant. — Réd.

Au cours de son assemblée du 13 février, l'U.I.G. a procédé à l'élection de son comité pour 1946 et a décidé à la quasi-unanimité de proroger le mandat de son président Ed. Gaudin. Mesure d'élémentaire sagesse : ce n'est pas au milieu des récifs qu'on débarque le pilote. Gaudin n'a pas accepté sans se faire prier cette prorogation qui implique soucis et grand travail, et nous comprenons (oh combien !) son hésitation. Il a droit à notre reconnaissance et à tout notre appui.

Le comité se compose de :

MM. Ed. Gaudin, *président ;*
Ad. Lagier, *1er vice-président ;*
I. Matile, *2me vice-président, correspondant au « Bulletin » ;*
A. Neuenschwander et R. Nussbaum (nouveau), *secrétaires ;*
R. Matthey, *trésorier ;*
Gges Hof (nouveau) ; M. Noul (nouveau) ; P. Panosetti, *membres adjoints.*

L'assemblée fut suivie d'une agape au cours de laquelle furent fêtés trois collègues démissionnaires admis tous trois à l'honorariat : Jules Pittet, Marius Tagini et Ernest Garcel, entourés des « ancêtres » qui ont tous bon pied, bon œil... et l'estomac à l'avenant. Longue retraite aux trois « jeunets » ! *I. M.*

COMITÉ

Trois départs

Quel geste plus agréable à accomplir le nouveau bulletinier pourrait-il souhaiter, pour ses débuts, que de rendre hommage aux trois collègues que des destins capricieux détournent de leur participation aux travaux du comité ?

A tout seigneur tout honneur, **Borel**, nommé Juge de Paix, abandonne la férule pour se vouer aux suprêmes habiletés de la conciliation. Les premiers succès du nouveau Nicolas de Flue dans le domaine de la procédure d'apaisement ne nous font pas oublier le lutteur généreux qui prépara les succès que nous remportons aujourd'hui et dont les chroniques fort remarquées révélaient la personnalité. *Ite missa est,* aimait-il à dire, *Pax vobis cum,* lui viendra tout naturellement.

Uldry abandonne également le cénacle, l'exercice des fonctions d'inspecteur auxquelles il a été désigné lui paraissant incompatible avec celui d'un mandat au sein du comité. Nous savons que nous conservons en sa personne un collègue, et que les qualités remarquables qui l'ont désigné à l'attention du Département demeureront au service de l'U.I.G. Nous lui souhaitons tout le succès qu'il mérite dans ses nouvelles fonctions.

Bölsterli enfin nous quitte... pour retourner à l'école. A l'Université pour mieux dire. Il poursuit, en effet, avec une énergie et une suite dans les idées dont il a donné d'autres exemples, ses études à l'Université. Quelque fondé que fût notre désir de voir rester parmi nous le défenseur intransigeant de nos principes, le chroniqueur scrupuleux de nos séances, nous avons dû nous rendre aux raisons qu'un choix légitime rendait plus convaincantes.

Nous souhaitons à Bölsterli de mener rapidement son travail à chef.

Le Bulletinier.

ALLOCATIONS DE RENCHÉRISSEMENT

Le Grand Conseil a adopté dans sa séance du 2 mars le projet du Conseil d'Etat, **rédigé** — et non *établi* — en collaboration avec le Cartel. Si nous avions de bonnes raisons de vouloir participer à la rédaction du projet, nous ne pouvions en effet prendre aucune responsabilité quant aux normes elles-mêmes qui ne dépendaient pas seulement de nos principes, mais encore, eu égard aux conjonctures, de la somme mise à notre disposition. Monsieur Perréard fut d'une suprême... habileté en nous offrant d'établir nous-mêmes telle répartition qui nous paraîtrait plus judicieuse que celle de la Ville... Il eût fallu, pour que la chose fût réalisable, ne point laisser s'accréditer le bruit selon lequel le barème de de la Ville serait appliqué tel quel à l'Etat. Les intentions de M. Perréard sur ce point étaient si peu voilées que lorsque nous fûmes convoqués pour prendre connaissance des nouvelles dispositions du C.E., on nous communiqua une tabelle dûment calculée avec tous les chiffres établis (total, %) pour chaque échelon ! Il était difficile dans ces conditions de revenir en arrière — personnellement, j'ai déploré qu'on ne l'ait pas tenté — et de maintenir coûte que coûte le principe du pour-cent et de la somme unique. Imaginez la déception des petits traitements dont on aurait ainsi rogné des espoirs qui leur avaient été longuement et minutieusement instillés.

Pratiquement, qu'en est-il pour nous ? Le projet adopté par le G. C. nous procure (pour mariés sans enfants traitement au maximum) une augmentation d'environ 17 %, contre celle de 27 % que nous aurait value le projet du Cartel (rappelons que la commission fédérale consultative recommande une adaptation minimum de 33 à 43 % selon le degré de l'échelle de traitements). L'application du principe énoncé plus haut nous aurait valu une augmentation de 23 %, si l'on avait admis, par exemple, 6 % du traitement de base et 1320 francs d'allocation uniforme.

Ceux qui font les frais du projet adopté sont bien entendu les femmes mariées *(Ladies first !)*, les célibataires et toute la catégorie des traitements supérieurs à 9001... dont font naturellement partie les couples de fonctionnaires puisque les traitements sont cumulés [1].

---

[1] Relevons à ce propos que la loi sur les couples a été abrogée en ce qui concerne l'enseignement.

Quoi qu'il en soit, et même pour ces catégories défavorisées, les dispositions actuelles constituent une amélioration sensible. La tardive union de tout le personnel de l'Etat amène des résultats qui nous font regretter de ne pas l'avoir réalisée plus tôt.

CRÉATION D'UN FONDS DE LUTTE

Ainsi que nous venons de le voir, nous avons obtenu, après quatre mois de lutte, l'octroi d'allocations de vie chère qui ne sont plus une plaisanterie mais qui constituent un appoint appréciable. Cette lutte, succédant à celle pour l'allocation extraordinaire, ne sera pas la dernière que nous aurons à soutenir.

1947 sera là dans dix mois. Il s'agit pour vos mandataires de se préparer à l'action, et pour tous de fournir les moyens de mener cette action dans les meilleures conditions. Vous allez toucher, avec votre traitement de mars, **trois mois d'allocation.** Que chacun abandonne sur ce supplément, qui n'était encore qu'une probabilité ces toutes dernières semaines, la somme de dix francs, pour la constitution d'un fonds de lutte des U.I.G. et de l'U.A.E.E.

Pensez au résultat obtenu, donnez-nous les moyens d'en obtenir d'autres sans recourir à la caisse de vos associations.

Matile.

U. I. G. - DAMES

COMPOSITION DU COMITÉ

Présidente : Mlle Baechler.
Vice-présidentes : Mlles Chappuis et Géroudet.
Trésorière : Mlle Berney.
Bulletinière : Mlle Forney.
Secrétaires : Mlles Aeschlimann, Demont et Jeanguenin.
Membres : Mmes Moret-Ries, Papouzopoulos, Rougemont.

Nominations diverses

Vérificatrices des comptes : Mlles Lavanchy et Foëx.
Fédération des Fonctionnaires : Mmes Baechler-Mentha et Mongenet.
Pro Familia : Mlle Seidel.
Commission Radio-scolaire : Mlle A. Richard.
Cartel d'Hygiène sociale et morale : Mme Haubrechts.
Centre de liaison des associations féminines : Mmes Borsa et Mongenet.
Association des maîtres d'éducation physique : Mlle Fontana.
Association des ménages de fonctionnaires : Mme Jaquet.
« Ecolier Romand » : Mme Moret-Ries.
Ouvroir de l'Union des Femmes : Mme Roller.
Intersyndicale du Personnel de l'Etat : Mlles Jeanguenin et Baechler.
Commission de nomination : Mmes Foëx, Gaudin, Hodel, Lobsiger, Moret-Ries, J. Richard, Troësch.
S. P. R. : Mmes Baechler, Borsa, Meyer, et Monney.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

le *20 mars 1946,* à 16 h. 30, à la Taverne de la Madeleine.

Ordre du jour :

1. Communications du comité.
2. Rapport des déléguées.

U. I. G. - DAMES ET U. A. E. E.

AUDITION DE CHANSONS ENFANTINES

Une de nos collègues, accompagnée au piano par M. J. Delor, maître de chant, interprétera

Mercredi 3 avril, à 16 h. 45,

au local de « Notre-Genève », Grand'Rue 23, une quinzaine de chansons enfantines inédites de M. Frédéric Mathil.

Ces chansons seront introduites par l'auteur.

Inutile d'insister sur l'intérêt de cette séance à laquelle toutes les collègues, primaires et enfantines, sont très cordialement invitées.

M. C.

NEUCHATEL ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Le Comité central a fixé l'assemblée des délégués au **samedi 30 mars 1946,** à 14 h. 15, Salle de la Grande Galerie, restaurant de la Paix, Avenue de la Gare, à Neuchâtel.

L'ordre du jour et les comptes seront publiés dans le Bulletin du 23 mars. Prière aux délégués de se munir de ce numéro.

Il est rappelé aux présidents de sections que les délégués (art. 23 revisé des statuts) sont nommés sur les bases suivantes par les sections : *1 délégué pour les sections de moins de 50 membres 2 délégués pour celles de 51 à 100 membres.*

- *En outre, les présidents de sections et les suppléants au Comité central font partie de droit de l'assemblée.*

Il ne sera pas envoyé de convocations personnelles. L'avis qui paraîtra le 23 mars en tiendra lieu. *J.-Ed. M.*

COIN DES SOCIÉTAIRES

Admissions. Marcel Rutti (Dombresson), Madeleine Bolle (Chézard), Heidi Hämmerli, Marguerite Steiner, Marguerite Hurni, André Jeanmonod et Maurice Wenger (Neuchâtel), Renée Rosselet (Boudry), Huguette Vuille (Peseux), Anne-Marie Benz (Le Locle), Bernadette Barthoulot (Le Cachot), Simone Bille (Le Landeron), Josette Huguenin-Elie (Les Prés-sur-Lignières) et Marthe Gartheis (Saint-Blaise).

A tous, nous adressons nos souhaits de cordiale bienvenue.

Membres honoraires. Dans sa séance du 2 mars, le Comité central a nommé membres honoraires de la S. P. N. Mlles Marguerite Leroy (Cernier), Bertha Keller (Fontainemelon) et Armand Barthoulot (Malvilliers) qui prendront leur retraite à fin avril.

A ces bons et fidèles sociétaires s'en vont nos sentiments de reconnaissance et nos félicitations. *J.-Ed. M.*

MISE AU CONCOURS

Couvet : Institutrice de la classe temporaire de *Tréalmont.*
Entrée en fonctions : 1er mai 1946. Délai d'inscriptions : 25 mars 1946.
Savagnier : Institutrice.
Entrée en fonctions : début de l'année scolaire. Délai d'inscriptions : 25 mars 1946.

INFORMATIONS

OBLIGATIONS SCOLAIRES - AGE DE LIBÉRATION
dans le canton de Vaud

Le Département de l'instruction publique du canton de Vaud vient de prendre une décision importante relative à la durée de la scolarité et la libération des écoles. Cette décision concerne tous les enfants habitant le territoire vaudois, y compris ceux qui y viennent momentanément, comme aussi les Vaudois se rendant dans d'autres cantons, en particulier en Suisse allemande.

« Tout enfant domicilié dans le canton de Vaud est astreint à la fréquentation des écoles dès le commencement de l'année scolaire, soit le 15 avril de l'année dans laquelle il a atteint l'âge de 7 ans, jusqu'au 15 avril de l'année où il a atteint 16 ans révolus. »

Loi du 7 décembre 1942.

Dorénavant, cette obligation s'étend à tous les élèves, citadins et ruraux, alors que les centres urbains avaient la possibilité d'accorder la libération scolaire aux élèves âgés de 15 ans.

Toutefois les garçons porteurs d'un contrat d'apprentissage peuvent être libérés à l'âge de 15 ans révolus. Il n'en est pas de même des filles, qui ont l'obligation, de 15 à 16 ans, de suivre l'enseignement ménager.

Les enfants se rendant dans les cantons où la libération scolaire a lieu à 15 ans, restent soumis à la loi vaudoise, qui impose à ceux qui séjournent hors du canton l'obligation de recevoir une instruction au moins égale à celle qui leur serait donnée à leur domicile légal. Il est arrivé dernièrement que des enfants, partis en Suisse allemande avant l'âge de 16 ans, ont été obligés de rentrer dans le canton de Vaud pour y achever leur scolarité.

Ce qui arrive plus fréquemment encore, c'est de voir des jeunes garçons et des jeunes filles de 14 à 15 ans venir de Suisse alémanique dans le canton de Vaud comme porteurs, commissionnaires, aides aux travaux de campagne, bonnes à tout faire. Ils ont satisfait aux exigences de la loi scolaire de leur canton, où la libération est fixée à 14 ou 15 ans, mais non à celles de la loi vaudoise. Il ne saurait être créé une faveur à leur intention ; aussi le Conseil d'Etat a-t-il décidé d'appliquer uniformément la loi à tous les jeunes gens et jeunes filles *domiciliés* ou *séjournant* dans le canton de Vaud, quel que soit le domicile légal des parents. Dès le printemps 1946, aucune dérogation ne sera admise à l'application de ces dispositions, ce qui risque de réserver quelque surprise aux parents de la Suisse alémanique plaçant leurs enfants en terre vaudoise pour y apprendre le français.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LE DÉVELOPPEMENT ARTISTIQUE DU PETIT ENFANT

(Causerie donnée au Studio de La Sallaz)

S'il est vrai que les foules soient influençables, on peut le dire aussi du petit enfant de 4 à 6 ans, dont je vais vous entretenir aujourd'hui.

Je n'en veux pour preuve que l'expérience tentée dans une classe de quelque 35 bambins : chaque fois que les enfants parlaient de prénoms, j'affichais une admiration sans borne pour celui de Fanchette.

Je glissai même ce nom dans des fiches de lecture. Bientôt, à mon grand amusement, un garçonnet, qui venait de me lire une phrase dans laquelle figurait ce nom, ajouta avec conviction :

— Fanchette ! quel beau nom !

Puis ce fut une fillette qui m'annonça :

— J'ai reçu une poupée, je veux l'appeler Fanchette !

A quelque temps de là, une autre vint me confier :

— Nous attendons une petite sœur. Je voudrais qu'on l'appelle Fanchette !

Et la pauvre d'ajouter, avec une comique déception :

— Mais maman ne veut pas.

Vous le voyez, il ne serait que d'insister pour gagner toute une génération au nom désuet de Fanchette et pour amener, dans les registres de l'état-civil, une recrudescence inattendue de ce nom.

Mais laissons là ce petit jeu.

Il est d'autres domaines où les parents et la maîtresse d'école peuvent influencer l'enfant, parfois avec un rare bonheur. Le domaine artistique en est un.

Les petits sont extrêmement sensibles à tout apport nouveau. Ils ont soif de poésie, d'histoires, de musique et de belles images. Si nous ne parvenons pas à les intéresser, c'est que nous ne savons pas leur préparer l'aliment qui leur convient.

Arrêtons-nous à la poésie : s'il est un domaine qui enchante l'enfant, c'est sans contredit celui-là. Cependant, l'éducateur ou l'entourage l'en dégoûte et l'en détourne souvent. Et pourquoi, me direz-vous ?

La première erreur consiste à imposer des poèmes trop longs. Pour un enfant de 4, 5 ou même 6 ans, huit vers représentent déjà un maximum. Si la poésie est plus longue, l'enfant se décourage et il apprend sans plaisir. De même, il faut éviter les textes hérissés de mots difficiles. L'élève, en les répétant, ne sera plus qu'une machine à mémoriser. Le sens lui échappera et la joie ne sera pas possible.

Dans la règle, une poésie ne devrait pas contenir plus de deux, voire trois mots inconnus à l'enfant.

Mais j'en arrive à ce qui importe par-dessus tout : se montrer très sévère dans le choix du poème : qu'il n'ait pas seulement le nom de poésie, mais qu'il contienne vraiment des éléments poétiques.

Certains parents seraient offusqués de voir leur bambin affublé d'un vêtement peu seyant. Ces mêmes parents trouvent naturel que leur enfant apprenne des fadaises.

Un jour que j'entendais un insipide morceau sur l'automne, je demandai à la maman :

« Qu'est-ce qui a motivé votre choix ?

— Oh ! je ne sais pas bien, me répondit-elle, je l'ai trouvé dans un journal et je l'ai fait apprendre parce que nous sommes en automne. »

J'eusse préféré, est-il besoin de l'avouer, un morceau « hors saison » plutôt que les méchants vers que je venais d'entendre.

Si je résume les trois éléments d'une réussite en poésie, ce sont, par ordre d'importance : qualité, simplicité, brièveté.

Or, il faut reconnaître que l'on trouve rarement ces trois qualités réunies. Les morceaux simples sont souvent niais, ceux qui ont une belle portée artistique ne sont pas pour les « moins de 7 ans ».

George Sand, dans « Histoire de ma vie » déplore l'absence de littérature à l'usage des petits enfants.

Avec raison, le 19e siècle s'inquiétait de cette carence. Nous serions injustes envers le 20e siècle si nous ne reconnaissions l'effort qu'il fournit pour combler cette lacune.

Malheureusement pour nous, les artistes se sont surtout penchés sur l'enfant de 8 ans et plus, et l'anthologie des tout petits est encore à créer.

Quelques rares poètes se sont adressés aux enfants d'âge pré-scolaire. Citons, entre autres, Madeleine Ley et Madame Delarue-Mardrus.

Mais que ferons-nous, si nous voulons varier notre répertoire et ne pas nous en tenir uniquement à ces deux auteurs d'ailleurs charmants ?

La difficulté ne doit pas nous arrêter. Tout au contraire, elle stimulera nos recherches.

Adressons-nous directement aux bonnes sources, aux bons auteurs et, puisque nous ne pouvons pas présenter un tout, détachons résolument d'un long poème le fragment qui nous intéresse. Un distique, un quatrain, que nous faut-il de plus ?

Et voici Verlaine, si tendrement naïf, Musset, Victor Hugo, notre compatriote Henry Spiess, Paul Fort, Ramuz, d'autres encore, qui répondent à notre appel. Les enfants baigneront dans cette musique. Plus tard, lorsque au cours de leurs lectures, certains d'entre eux retrouveront ces cadences, ils se souviendront de l'émotion ressentie autrefois — forte, étonnamment vivace — parce qu'elle fut la première.

Pensera-t-on à une gageure, si, pour commencer notre promenade parmi les poètes, je propose de nous arrêter à la peu orthodoxe « Ballade à la lune » de Musset ?

Ça, pour des enfants ! s'écriera-t-on. On devrait plutôt épingler à ce poème l'étiquette : Jeunes gens au-dessous de 18 ans pas admis ! »

C'est pourtant les quatre premiers vers de cette Ballade que je détache :

C'était dans la nuit brune ;
Sur le clocher jauni,
La lune,
Comme un point sur un i.

Il n'en faut pas davantage pour que l'imagination des petits travaille et pour qu'une belle image s'imprime en eux.

Dans « Parallèlement » de Verlaine, j'extrais ce quatrain, où sont notés de subtils changements de lumière :

Dame souris trotte,
Noire dans le gris du soir,
Dame souris trotte,
Grise dans le noir.

Henry Spiess nous offre de nombreux fragments. Voici le sommeil de Bébé, tiré du « Silence des Heures » :

Ton berceau, comme un hamac,
Tout doucement se balance.
Faiblement, dans le silence,
La pendule fait tic-tac.
On entend dormir le lac.

Madeleine Ley nous propose :

Araignée grise,
Araignée d'argent,
Ton échelle exquise
Tremble dans le vent.

D'Henry Spiess, encore, pris dans « Simplement » un poème que je vais vous citer intégralement :

La Lune.

Ce soir, la lune est cassée ;
Il en manque un grand morceau,
Car il est tombé dans l'eau
Parmi la vague irisée.
Le brochet, la truite et l'ombre
Ont dû tous avoir grand peur ;
Et l'on voit une lueur
Qui tremble au fond de l'eau sombre.

Il eût été dommage de morceler cette pièce, qui forme un tout accessible à l'âme enfantine, mais qui est trop longue pour sa mémoire, vite défaillante.

Dans de pareils cas, je propose l'audition pure et simple du poème. On le répétera à l'enfant chaque fois qu'il le demandera, mais sans le lui faire apprendre. Nous procéderons de même avec la Complainte du petit cheval blanc, de Paul Fort :

Le petit cheval, dans le mauvais temps, qu'il avait donc du courage ! C'était un petit cheval blanc, tous derrière et lui devant.

Il n'y avait jamais de beau temps dans ce pauvre paysage. Il n'y avait jamais de printemps, ni derrière, ni devant.

Mais toujours il était content, menant les gars du village, à travers la pluie noire des champs, tous derrière et lui devant.

Sa voiture allait poursuivant sa belle petite queue sauvage. C'est alors qu'il était content, eux derrière et lui devant.

Mais un jour, dans le mauvais temps, un jour qu'il était si sage, il est mort par un éclair blanc, tous derrière et lui devant.

Il est mort sans voir le beau temps, qu'il avait donc du courage ! Il est mort sans voir le printemps ni derrière ni devant.

Après avoir entendu ce poème, une fillette de 5 ans vint me dire doucement :

« C'est triste, mais c'est beau ! »

Je défie le critique le plus averti de mieux définir cette ballade : elle est belle, — elle est triste. Il n'y a rien à ajouter.

Tout à l'heure, je parlais de distiques. Il me revient qu'une des inspectrices générales des écoles maternelles de France, Mme Kergomard, suggérait aux jeunes institutrices des classes gardiennes de faire apprendre *un* beau vers seulement. Sans aller si loin, je vous propose un distique de Verhairen, qui par les jours âpres d'automne, saisira le petit auditeur :

L'avez-vous entendu, le vent,
Le vent sauvage de novembre ?

et, de Charles Péguy, cette magnifique affirmation :

Rien n'est beau comme un enfant qui s'endort en faisant sa prière, dit Dieu. Je vous le dis, rien n'est aussi beau dans le monde.

En terminant, qu'on me permette encore quelques conseils sur la manière d'apprendre un texte à nos petits :

Ne le faites pas répéter, phrase après phrase ou vers après vers. Puisque le morceau est court, dites-le d'une seule fois, et souvent.

Laissez ensuite l'enfant trouver ses inflexions, que l'école, hélas ! lui fera perdre rapidement. Encore une fois, le petit enfant est très sensible à la poésie. Ce don lui échappera plus tard.

Ne lui enlevez pas sa spontanéité ; qu'il interprète et qu'il cherche lui-même les intentions du poète. Il en aura de la joie — et vous avec lui.

Isabelle Jaccard.

L'ÉCOLE IMMOBILE

« On ne saurait trop souligner, semble-t-il, l'extraordinaire intérêt qu'il peut y avoir dans une classe, à faire déplacer les élèves, à les engager dans une partie imprévue, ou dans un jeu. L'enfant qui reste à son banc, aussi éveillé soit-il, est tenté de s'enliser dans une béate somnolence, et il adopte, à la longue, un comportement presque passif. Songeons à ce que représente pour lui sa place limitée, ses voisins, l'habitude du jour et de sa table, les vieux noms sculptés, et l'heure qui s'écoule sans changement. Tous les émerveillements de l'esprit viennent échouer sur cette plage de béatitude et de paresse où l'esprit somnole, sous le ronronnement léger du « cours ».

Mais que le professeur dérange ce petit somnambule et le fasse quitter sa place : aussitôt, il le verra s'éveiller, s'agiter et rire, se faire vivant. »

« Il nous parvient actuellement des écoles américaines d'étonnantes images, qui prétendent représenter des classes en plein travail. Ici, vous y apercevez deux élèves grimpés de guingois sur une échelle, trois autres par terre, un autre debout, un professeur. Ce qui distingue le professeur des élèves, c'est qu'il porte une blouse et paraît moins occupé. Ailleurs, les enfants s'amusent à construire je ne sais quel puzzle qui ressemble à notre jeu de patience, ailleurs, ils modèlent, ou tracent de grands traits sur un tableau. Enfin, cela fait penser à un atelier ou à un chantier, à un bureau ou à une maison de commerce, à tout, sauf à une classe, et à quelque chose de fastidieux. Il me semble aussi que le soleil pénètre à flots par les baies et qu'on n'entend pas de l'autre côté du mur, la mélopée sourde d'un voisin enroué ou latiniste, mais des cris heureux, des pas et du vent, la vie enfin...

Les méthodes actives, dont beaucoup de maîtres se laissent aujourd'hui effrayer, existent chez nous depuis très longtemps, de façon latente et sporadique : telles classes sont vivantes, d'autres le sont moins ou pas du tout. Il ne s'agit aujourd'hui que de coordonner, de relier tout ce qui existe à l'état diffus ici et là. Sans doute, il faudra se résigner à abandonner, une bonne fois, l'idée de classes doctes ordonnées et sages comme des messes basses, assouplir leur jeu, donner la parole aux assistants. Mais notre époque n'exige-t-elle pas des novations hardies, de nouvelles techniques et ne devons-nous pas secouer la poussière du passé ? »

(Extraits du Bulletin officiel de l'Education nationale. France)

Sujets de méditation, n'est-il pas vrai ? Allons-nous couvrir notre tête de cendre ou hausser les épaules ? L'une comme l'autre de ces attitudes seraient fausses... Ne vaut-il pas mieux rechercher ce qu'il y a de vrai et d'utile dans ces suggestions et ces critiques ? Essayons !

Classes immobiles ? Certes, la plupart des nôtres le sont et c'est incontestablement un mal. Mais ce mal n'est pas spécifiquement scolaire. Il faut reconnaître qu'en Suisse, on accorde une valeur excessive à l'ordonnance extérieure. Cela est aussi vrai à l'armée qu'à l'école et nos sociétés de gymnastique comme nos sociétés militaires ont répandu jusque dans les villages les plus reculés du pays un goût immodéré de l'alignement et de la symétrie.

Nous sommes trop facilement portés à croire que cette ordonnance extérieure tient lieu de vrai ordre, que l'immobilité et le silence sont les signes les plus sûrs de la vraie discipline.

Cependant, puisque le problème nous intéresse sur le plan scolaire, notons que les conditions dans lesquelles nous travaillons sont plus déterminantes encore que l'esprit autoritaire plus ou moins marqué de tel ou tel maître d'école. Il est évident que les règles de discipline d'une école de la ville qui compte 400 élèves ne sauraient être les mêmes que celles d'une école rurale qui n'en compte que 50. On conçoit aisément, par exemple, que les déplacements des classes lors des récréations ne puissent s'effectuer de la même façon dans l'une et dans l'autre. L'erreur est d'avoir construit des bâtiments aussi vastes et de n'avoir pas compris que la réunion sous un même toit d'un aussi grand nombre

d'enfants oblige à appliquer des règles de discipline dont on peut se demander si elles ne sont pas contraires à une saine éducation. Mais ceux qui ont commis cette erreur sont souvent les mêmes qui pensent qu'on atteint un haut degré de discipline quand on a obtenu d'une douzaine de classes de 35 élèves qu'elles regagnent leur local à la fin d'une récréation en rangs et en silence. La vraie discipline serait que les 400 élèves regagnent leur classe en « essaim », sans bousculade ni hurlements, sans bris de glace ni accident. Mais une telle discipline n'est possible que dans un petit groupe où le sens de la communauté existe précisément parce que le nombre des individus est restreint.

Le problème qui se pose dans une classe est de même nature et il est vain d'espérer que nous pourrons transformer l'atmosphère de nos classes tant que le problème du nombre ne sera pas résolu. « Une classe, 20 élèves », a dit W. Perret. Comme il a raison. Et il aurait pu ajouter qu'à partir de ce nombre, les élèves comptent double. Comme nous comprenons ceux de nos collègues qui ont des classes de 30, 35 ou 40 élèves qu'ils haussent les épaules ou qu'ils se fâchent quand on leur parle « d'abandonner l'idée de classes doctes, ordonnées et sages ».

Et il n'y a pas que cela. Trouvez-vous que notre matériel scolaire facilite la création de cette atmosphère familiale qui devrait être celle de chaque classe ? Nos pupitres sur rails ne sont pas seulement laids et dangereux, ils sont le symbole de la classe immobile, silencieuse, alignée... S'il y a une justice, celui qui les a inventés est certainement assis pour l'éternité dans un de « ses » pupitres et, pour l'éternité, il contemple devant lui le même dos, le dos de celui qui les a fabriqués... N'avez-vous jamais rêvé de ce que pourrait être votre classe si elle était meublée avec goût ? Et, du même coup, n'avez-vous pas senti combien l'atmosphère en serait différente ? Il y a des endroits où l'on n'ose pas jurer, parce que le milieu est contraire... Au service militaire, presque tout le monde jure... Le milieu a donc bien son importance pour le comportement de ceux qui y vivent. Et puis il y a les « Plans d'études » qui veulent que nous transmettions le « savoir »... Que de choses à apprendre et si peu de temps pour vivre ! Mais vous sentez bien, n'est-ce pas, que si l'école était comme nous la voulons, l'immobilité et le silence y auraient leur place, tout naturellement ; ils ne seraient pas « commandés », ils résulteraient de « l'intérêt » du travail, de l'atmosphère ambiante, de l'esprit de la classe. Et ce serait une immobilité et un silence de qualité si l'école était comme nous la voulons. Parce que le silence et l'immobilité peuvent être aussi vivants que le rire et le mouvement.

Mais qui nous empêche de tendre de toutes nos forces vers cette école qui nous obligerait à rester des hommes et à en former ?

G. Piguet.

TEXTE LITTÉRAIRE

A travers la vitre où la dernière averse a fait glisser quelques larmes, je regarde dans la cour de l'auberge. Un petit rayon de soleil malingre, chétif, vient d'y entrer.

D'où vient que cette cour a un air triste et abandonné ? Ce doit être à cause du pauvre cheval qu'on a attaché et laissé là. Son corps fume doucement. On dirait qu'on vient de le retirer de la marmite et qu'il est cuit à point, prêt à être servi à un Gargantua.

Il fume et, résigné, attend. Croyant que personne ne le regarde, il laisse pendre négligemment sa lèvre inférieure et ferme à moitié les paupières. En ce moment, il fait l'économie d'une jambe qu'il ploie et qui repose sur la pointe du sabot. A son air absorbé, on devine qu'il est en train de faire un calcul compliqué, une soustraction laborieuse : étant donné qu'un cheval a quatre jambes, s'il se prive de l'une d'elles, combien lui en reste-t-il pour garder cette attitude décente qui convient à la plus noble conquête de l'homme ?

Mais vraisemblablement il n'est pas arrivé à résoudre ce problème. Il vient en effet, pour plus de sûreté, de changer de position et ploie une autre jambe. (*Paul Décorvet*, « Le pain et le sel ».)

EXERCICES

Mettre un titre

Avez-vous trouvé ce texte drôle ? Cherchez les idées les plus amusantes.

Vous avez observé un cheval au repos. Avez-vous remarqué ces détails : la lèvre inférieure qui pend ?
la position de la jambe ployée ?

Essayez de dessiner ce cheval.

Qu'est-ce qui lui donne cet air absorbé qui fait croire qu'il réfléchit profondément ?

Essayez de décrire les animaux suivants, en observant bien leurs gestes caractéristiques, en leur prêtant aussi des pensées ou des sentiments humains :

Un cheval impatienté. — Une querelle de matous. — Mistigris inquiet pour ses petits. — Une pie. — Une poule se promène dans la cour. — Un chien retrouve son maître. J. Z.

POUR LA REVISION DES FRACTIONS ORDINAIRES

Problèmes oraux à expliquer par le dessin

I

1. La largeur d'un rectangle vaut les 2/5 de la longueur. A quelle fraction du périmètre est-elle égale ?
2. La longueur d'un rectangle vaut trois fois la largeur. A quelle fraction du périmètre est-elle égale ? et la largeur ?
3. La largeur d'un rectangle vaut les 5/26 du périmètre. A quelle fraction de la longueur cette largeur est-elle égale ?
4. On a deux carrés. Le côté du premier vaut les 4/5 de celui du second. La surface du premier est égale à quelle fraction de la surface du second ?
5. On a deux cubes. L'arête du premier vaut les 3/4 de l'arête du second. Le volume du premier est quelle fraction du volume du second ?

6. J'augmente la longueur d'un rectangle de son quart et sa largeur de son septième. La surface primitive est quelle fraction de la surface nouvelle ?
7. Je diminue la longueur d'un rectangle de son huitième et la largeur de son cinquième. La nouvelle surface est quelle fraction de la primitive ?
8. J'augmente la longueur d'un rectangle de son neuvième et je diminue la largeur de son quart. L'augmentation de surface est quelle fraction de la surface primitive ? de la surface nouvelle ?

II

1. Alfred fait un travail en 5 h. Pierre fait le même travail en 7 h. Quelle fraction du travail chacun fait-il en une heure ?
2. Louis et Jacques travaillant ensemble font un ouvrage en 4 h. Louis l'aurait fait seul en 6 h. Quelle fraction du travail Jacques seul fait-il en une heure ? Combien de temps Jacques mettrait-il pour faire à lui seul tout le travail ?
3. Un train fait un trajet en 5 h. Quelle fraction du trajet parcourt-il en 3 heures ? en 4 h. 1/2 ? en 2 h. 20 ? en 5 min. 12 sec.? en 17 min. 1/3 ?
4. J'ai déjà parcouru 5 km. ; il m'en reste 4 à parcourir. Quelle fraction du parcours entier me reste-t-il à faire ? ce qui me reste à faire est égal à quelle fraction de ce que j'ai déjà fait ?
5. Un ouvrier constate que ce qu'il a déjà encaissé est égal aux 3/7 de ce qui lui est dû. Quelle fraction de son travail lui a-t-elle été payée?
6. Louis a une dette. La somme qu'il a déjà remboursée est égale aux 4/9 de ce qu'il doit encore. Quelle fraction de sa dette doit-il encore ?
7. La façon d'une robe coûte les 5/7 du prix de l'étoffe. La valeur de l'étoffe représente quelle fraction de la robe achetée ?
8. A l'aller, un promeneur fait 4 km. à l'heure ; au retour, il prend une voiture qui fait 13 km. à l'heure. Combien de temps met-il pour parcourir un kilomètre aller et retour ?

III

1. Pierre a lu les 167 premières pages d'un livre qui en compte 540. Quelle fraction du livre lui reste-il à lire ?
2. Quelle fraction de l'heure représentent 3 min. 20 sec.? 12 min. 35 sec.?
3. Quelle fraction du jour représentent 5 h. 18 min. ? 13 h. 45 min. ?
4. Le 7 1/2 % d'un nombre représente quelle fraction de ce nombre ? (de même pour le 2 2/3 % ; le 4 3/4 %)
5. L'intérêt d'un capital placé à 4 % pendant 2 ans représente quelle fraction de ce capital ? (de même pour un capital placé à 3 % pendant 6 mois ; à 5 % pendant 3 mois ; à 4 1/2 % pendant 2 mois ; à à 3 3/4 % pendant 4 mois)
6. On retire, capital et intérêts, une somme placée à 4 % pendant 3 ans. L'intérêt représente quelle fraction de la somme placée ? de la somme retirée ?
7. On retire, capital et intérêts, une somme placée pendant 6 mois à 5 %. La somme placée est quelle fraction de la somme retirée ?
8. Une forêt vaut Fr. 15 300.—. Quelle fraction peut-on en acheter avec Fr. 12 000.—.

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

auquel est adjointe la

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

garantie par l'Etat

Prêts hypothécaires et sur nantissement
Dépôts d'épargne
Emissions d'obligations foncières
Garde et gérance de titres
Location de coffres-forts (Safes)

5 % d'escompte au Corps enseignant

vous offre

Berset

CONFECTION
ET MESURE
DAMES
MESSIEURS
ENFANTS

324 11, rue Haldimand, Lausanne 3 étages, mais pas de vitrine

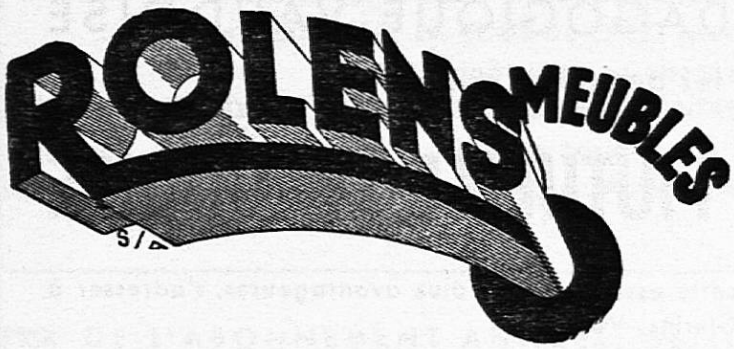

STUDIOS
SALLES A MANGER
CHAMBRES A COUCHER

Qualité éprouvée
Prix avantageux
Choix énorme

Facilités de paiement aux meilleures conditions

GRAND-PONT 18 LAUSANNE

o Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux

BON

POUR UN CATALOGUE GÉNÉRAL DES GRANDS MAGASINS INNOVATION S. A. LAUSANNE

Consultez-le pour tous vos achats !

IL VOUS OFFRE UNE SÉLECTION DE PLUS DE 4000 ARTICLES DE QUALITÉ À DES PRIX TRÈS ÉTUDIÉS

Nom _____

Adresse _____

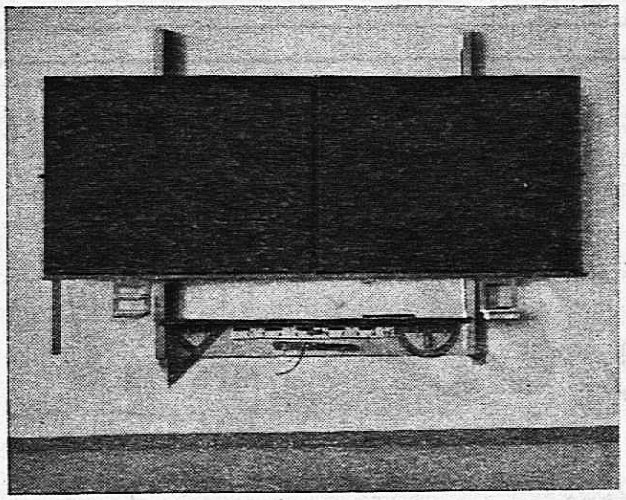

Hunziker Söhne
THALWIL
Tél. 051.92.09.13

La fabrique suisse de meubles d'école
(fondée en 1880)
vous livre des **tableaux noirs, tables d'écoliers**
à des conditions avantageuses
Demandez nos offres

183

LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE
assure ses membres contre les accidents auprès de

L'ASSURANCE MUTUELLE VAUDOISE

Pour connaître les conditions de cette assurance des plus avantageuses, s'adresser à M. Pierre JAQUIER, instituteur à Givrins, Vd.

MONTREUX, 23 mars 1946 LXXXIIe année — N° 12

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables:
Educateur: André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9.
Bulletin: Ch. GREC, LA TOUR-DE-PEILZ, avenue des Mousquetaires 12.
Administration et abonnements:
IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.
Chèques postaux II b 379.
Responsable pour la partie des annonces: Administration du «JOURNAL DE MONTREUX»

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse: Fr. 9.—; Etranger: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

Un livre que tout éducateur doit lire

PAUL ANDRÉ

LA SUISSE FRANÇAISE *TERRE ALÉMANIQUE ?*

Première partie
La réalité politique
Interdite par la censure en 1941

Deuxième partie
Artisans de l'opinion
Débutant par
« Comment on interdisait un livre »
pages interdites par la censure en 1944

En un fort volume de 412 pages **Fr. 8.50**
Edition sur Vélin volumineux, exemplaires numérotés avec la signature de l'auteur **Fr. 40.—**

LES ÉDITIONS TRANSJURANES MONTREUX
En vente chez tous les libraires

à **L'ENFANT PRODIGUE**
MARX
là au moins on trouve de la **QUALITÉ**

fondée en 1891

213

COLLÈGE PIERRE VIRET

Ch. des Cèdres 3 (Chauderon) - Lausanne

Section A : Elèves à partir de 16 ans
1938 29 élèves
1942 59 élèves
1946 105 élèves

Section B : Garçons de 10 à 16 ans
Maturités. Baccalauréats
Entrée au Gymnase
Raccordement aux Collèges

Cours préparatoires en vue de l'Ecole Normale

Paul Cardinaux, directeur

Téléphone 3 35 99

281